

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du jeudi 24 septembre 2009

Présents : M. Pierre GOUBET, M. Jean Claude LAZZARONI, Mme Françoise ROY, Mme Evelyne GUILLET, M. Robert RESTA, Mme Michèle BERTHE, M. Robert ROCHE, Mme Catherine BRIDAY, M. Marc MICOUD, Mme Marie GIROT, Mme Ludwina CUMIN, Mme Muriel BRUGNOT, M. Benoît DORE, M. Mathieu MOREL, M. Pierre COMMARMOT, M. Robert TURGIS, M. Marc PELARDY, Mme Lydie PONS, M. Michel BECAVIN.

Excusés et représentés : M. Claude CHARTON représenté par Mme Françoise ROY, Mme Marie-Jeanne BOUILLON représentée par M. Michel BECAVIN, Mme Jacqueline ACCARDO représentée par M. Robert RESTA.

Absents : Mme Jocelyne CHAGNON, Mme Patricia CLUZEL, Mme Sabrina DERRAS, M. Yves ROUX.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Lydie PONS est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de séance du 7 juillet 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans réserve, approuve le compte-rendu de la séance du jeudi 7 juillet 2009.

3. Finances (Rapporteur : Françoise ROY)

a) Subvention exceptionnelle AUGEB : camp d'été

La Direction départementale de la jeunesse et des sports a proposé tardivement un camp d'été à l'AUGEB (seulement fin juin). Etant donné que ce camp n'avait pu être prévu au budget et que des enfants pouvaient profiter de cette activité, une subvention de 545€ a été accordée par la commune pour aider le financement de camp.

La municipalité profite également de cette occasion pour allouer 300€ à l'AUGEB pour l'achat d'un lave-linge, l'ancien leur appartenant ayant été détérioré lors du déménagement rapide après l'incendie de la crèche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 845€.

b) Budget principal : décision modificative n°3

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 61102 €
- Section d'investissement : 65961,79 €

A noter principalement le remplacement de la canalisation d'eaux pluviales rue du Tronffou en investissement où des devis sont en attente, la réhabilitation de l'agorespace, les achats engendrés par les mesures préventives dans le cadre de la grippe A, et quelques opérations purement comptables.

c) Modification délibération achat terrain projet du Mas Rolland

La surface prévue pour ce projet a été revue légèrement à la baisse avec une diminution de 3 m² soit une surface totale d'achat de 462 m² au lieu de 465 m². Le prix du mètre carré de 120€ reste inchangé. Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie la surface d'achat projetée.

4. Enfance (Rapporteur : Catherine BRIDAY) : Indemnisation animateurs temps de préparation CLSH été

L'effectif des enfants prévus au mois d'août dernier ayant été revu à la baisse par rapport aux autres années, 4 animateurs n'ont pu être retenus pour travailler au mois d'août. Pourtant, ils ont participé aux réunions de juillet pour la préparation des activités d'août sur leur temps personnel, et il convient d'indemniser ces animateurs pour ces heures effectuées.

Il est remarqué qu'il serait préférable d'anticiper ces recrutements, mais les effectifs restent très fluctuants d'une année sur l'autre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'indemniser ces agents.

5. Personnel (Rapporteur : Jean-Claude LAZZARONI) : Modification du tableau des effectifs : création 3 postes d'adjoints techniques qualifiés

M. Lazzaroni informe l'assemblée que trois agents des services techniques ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe. Le conseil municipal, à l'unanimité, crée trois postes d'adjoint technique 1^{ère} classe pour permettre l'avancement de ces agents, et en profite pour les féliciter.

6. Travaux (Rapporteur : Evelyne GUILLET)

a) Marché en procédure adaptée : Avenue du Mas Rolland

La commission des MAPA a procédé à l'analyse des offres du marché de travaux de l'avenue du Mas Rolland et a proposé au conseil municipal la désignation des entreprises suivantes :

- Eclairage : la société BALTHAZARD pour un montant de 57 686.38 euros HT
- Espaces verts : la société TARVEL pour un montant de 82 236.38 euros HT
- VRD : la société CTPG pour un montant de 287 824.5 euros HT

Soit un total des travaux : 427 747,38 euros HT option comprise.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix.

Pour information, Mme Guillet annonce à l'assemblée que l'enfouissement des réseaux a été missionné par le syndicat d'électricité et débutera le 29 septembre 2009 (réseaux: EDF, France télécom, fourreau pour fibre optique et éclairage public).

b) Renonciation pénalités de retard travaux de réaménagement maternelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'annulation des pénalités pour l'entreprise BRUNET (travaux sur le réaménagement de la maternelle), ce retard ne pouvant lui être imputé.

c) Convention de mandat avec la SIEA : syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain

Pour la réalisation des travaux de génie civil de télécommunications projetés avenue du Mas Rolland, le syndicat d'électricité de l'Ain peut les assurer sous convention de mandat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour signer cette convention et le plan de financement proposé.

d) Assujettissement à la taxe d'assainissement des nouveaux foyers raccordés

Des travaux de raccordement à la station d'épuration par le réseau d'assainissement ont été réalisés dans la montée de la Paroche, dans la rue des Montelières, rue du Torrent, rue de la Faitenière, rue de la Genetière, rue du Coteau, rue des Muriers, et il convient maintenant d'assujettir les riverains de ces rues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'assujettir les riverains des rues où ont été réalisés les travaux d'assainissement.

7. Restauration (Rapporteur : Robert RESTA) : Prise en charge exceptionnelle tarifs repas pour la grève du mois de mai

L'annonce de la grève de mai 2009 ayant été faite tardivement, les repas du service municipal de restauration n'ont pu être annulés à temps et ne peuvent dans ce cas être réglés par les parents dont les enfants n'ont pas profité de la prestation.

Le conseil municipal, à la majorité (21 voix pour et 2 contre), décide la prise en charge des repas et mandate le maire pour procéder au paiement auprès de la société gestionnaire du service.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question ou information diverse n'étant soulevée par les membres du conseil municipal, M. le Maire lève la séance à 22h30.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 1^{er} octobre 2009.

Le Maire,
Pierre GOUBET

Compte-rendu affiché le _____ et retiré de l'affichage le _____